

## CONSEIL DE FACULTE

### Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024
3. Budget 2025
4. Cérémonie de remise des prix
5. Convention LexisNexis Master Contrats publics – commande publique
6. Relations internationales : accord de mobilité avec l'Université de Liverpool
7. Subventions :
  - AEJAS DJCE
  - Concours VisMoot
  - Concours de Conseil Juridique (CCJ)
  - Concours Charles Eisenmann (CEE)
  - Concours Cassin
  - Concours RSE
  - Concours PICTET
8. Divers

#### **Etaient présents :**

##### Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine

Madame Béatrice DEBRIE, Responsable des bibliothèques Droit

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

##### Membres élus :

##### Collège A

Madame Aude Bouveresse, Monsieur Nicolas Chiffлот, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Bénédicte Girard, Monsieur Etienne Muller

##### Collège B

Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Alexandre Di Giacomo, Madame Sabrina Mraouahi, Madame Nathalie Rzepecki

**PV approuvé le 27 janvier 2025**

### Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller

### Collège Usagers

Madame Emma Betry, Monsieur Antoine Ansel, Monsieur Selim Azzi, Madame Clara François, Madame Sarah KAKHI, Monsieur Matthieu Bellandi, Monsieur Henri Sutter

### Personnalités extérieures :

Madame la Présidente Paule THINES, représentée par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats

Monsieur le Président WEYL, représenté par Maître Gary OCHS, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Monsieur Philippe BABO, Tribunal judiciaire de Strasbourg représenté par Madame Christine MENNRATH, Chef de cabinet

Monsieur Yvan JEANNERET, Ordre des Experts Comptables

Monsieur Xavier FAESSEL, Tribunal administratif

### Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur François Duquesne, Monsieur Christophe Godlewski, Madame Céline Pauthier

Collège B : Monsieur Yves Golder

Collège Usagers : Madame Céline Balaur

Collège Personnalités extérieures : Monsieur Christian Brassac

Excusés :

Collège B : Madame Magalie Nord-Wagner

## **1. Informations du Doyen**

Dans le cadre du projet « 8 mars, 8 femmes, 8 amphithéâtres » porté par la Vice-Présidente Egalité, Parité, Diversité, Madame le Doyen porte à la connaissance des membres du conseil la nouvelle dénomination de l'amphithéâtre 29 par le nom de Hélène Sinay et celle de l'amphithéâtre Athena du nom de Danièle Huet-Weiller.

Madame le Doyen informe l'assemblée que 4 étudiants en Droit vont pouvoir bénéficier d'une bourse d'études dans le cadre de la campagne d'attribution réalisée par la Fondation. Aucun étudiant en AES n'a malheureusement manifesté son intérêt. Il conviendra en conséquence d'insister davantage sur cette possibilité auprès des étudiantes et étudiants susceptibles d'être concernés, notamment lors de la période de rentrée universitaire.

Les ateliers de prise de parole en public débiteront fin novembre.

Madame le Doyen remercie l'engagement de Monsieur Christos Giannopoulos en qualité de vice-président de l'association Concours René Cassin, représentant la Faculté. Elle lui exprime sa reconnaissance pour les démarches qu'il a initiées et les réalisations obtenues dans le cadre de l'organisation du Concours René Cassin. Le Professeur Edouardo Stoppioni assumera désormais cette fonction. Madame le Doyen le remercie de sa disponibilité.

Madame le Doyen informe les membres du conseil que l'association René Cassin procèdera au dernier virement afin de rembourser la somme avancée par la faculté dans le cadre de l'organisation du concours Cassin en 2023.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024**

Les membres du conseil de faculté ont approuvé le procès-verbal à l'unanimité.

## **3. Budget 2025**

### **Les ressources**

Les ressources totales de la Faculté de droit pour le budget initial 2025 s'élèvent à 1 333 705 euros.

Les ressources propres proviennent essentiellement des formations en apprentissage ; au titre du CFAU la Faculté a inscrit 580 000 euros en prévision de recettes ; 159 886 euros provenant de l'ESB et 101 544 euros provenant de MIS'Apprentissage. La faculté a inscrit cette année 36 000 euros en prévision de recette sur la taxe d'apprentissage. Au titre des recettes, s'ajoutent des subventions fléchées : telles que les Bourses UFA, les droits d'inscription spécifiques.

### **Les dépenses**

Au niveau des dépenses, le budget est en équilibre avec 1 333 705 €.

**En DRT1**, centre relatif à l'immobilier, les dépenses s'élèvent à 325 900 euros (160 000 pour l'investissement dont 110 000 euros pour les travaux et 145 900 pour le fonctionnement).

**Les dépenses du DRT 1 représente 24 % des dépenses de la faculté.**

**En DRT2**, centre financier relatif aux dépenses de la logistique, les dépenses s'élèvent à 129 600 euros (5 000 en investissement et 124 600 euros en fonctionnement). Cela représente 10% des dépenses qui couvrent toute la logistique administrative courante de la composante.

**En DRT3**, centre financier relatif aux diplômes nationaux, les dépenses s'élèvent à 343 446 euros dont 15 000 euros en investissement. 201 096 euros sont consacrées aux formations nationales, 149 730 euros pour les bourses de mobilités UFA + Venise.

**Les dépenses du DRT3 représentent 25 % des dépenses totales.**

**En DRT4**, centre financier relatif aux diplômes d'université, dépenses à hauteur de 18 500 euros dont 13 500 euros dans le cadre de la contribution aux frais de structure (prélèvement de 20% sur les recettes).

**En DRT5**, le centre financier relatif à l'IEJ, les dépenses de fonctionnement (fournitures diverses, reprographie, missions...) sont estimées à 2500 euros.

**En PAIEDRT 7**, centre relatif à la masse salariale, les dépenses s'élèvent à 498 759 euros, correspondant à la rémunération des heures complémentaires, des vacataires et des contractuels pris sur les ressources propres de la composante. Elles représentent 31 % des dépenses. La rémunération des personnels permanents (enseignants et biatpss) est réalisée sur le budget Etat – Dotation aux universités.

Madame le Doyen indique que la dotation pédagogique est établie selon une clé de répartition en vigueur depuis 2013, qui prend peu en considération les étudiants au-delà de la 1500<sup>ème</sup> inscription.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le budget 2025.

#### **4. Cérémonie de remise des prix**

Madame le Doyen rappelle l'organisation de la cérémonie de remise des prix.

Si un des donateurs se désistait, la faculté, pour l'année en cours, se substituerait à celui-ci en remettant un don de 150 euros au lauréat. Les fonds utilisés sont ceux qui, disponibles à la Fondation de l'université de Strasbourg, ont été versés par de généreux donateurs au profit de bourses d'études ou de prix remis à des étudiantes et étudiants de la faculté. En conséquence, Madame le Doyen sollicite le vote de ce principe des membres du conseil de faculté.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

#### **5. Convention de partenariat LexisNexis Master Contrats publics – Commande publique**

La convention est encore en cours de finalisation, néanmoins en vue d'une présentation élémentaire, Madame le Doyen donne la parole au Professeur Etienne Muller. La précédente convention avec LexisNexis est échue. Le souhait est formulé de pouvoir établir une nouvelle convention pour l'année 2024/2025 et 2025/2026. Les membres du conseil seront sollicités par voie électronique afin d'obtenir un vote dans les meilleurs délais.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le principe du vote électronique.

#### **6. Relations internationales : Accord de mobilité avec l'Université de Liverpool**

Madame le Professeur Peggy Ducoulombier présente le texte de cet accord. Malgré le Brexit, l'intérêt des étudiants pour la destination justifie la poursuite de l'établissement de relations avec les universités du Royaume-Uni. Les droits d'inscription seront ceux appliqués en France. Par ailleurs, lorsque ce sera possible, la direction des relations internationales souhaite pouvoir entamer des discussions avec les partenaires dans le cadre du dispositif Erasmus +. Dans cette attente, les étudiants disposent d'autres dispositifs de bourse en remplacement de la bourse Erasmus (IDEX, bourse unistra...).

Le professeur Peggy Ducoulombier remercie l'engagement sur ce dossier notamment, de Madame A Daniel, chargée de mission à la direction des relations internationales.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

#### **7. Subventions**

Madame le Doyen rappelle que le Conseil s'engage par principe à donner une suite favorable aux demandes de subvention pour la participation des étudiants aux différents concours.

En ce qui concerne le concours Pictet : cette année deux équipes participent au concours. Les fonds seront pris respectivement sur les recettes de la formation continue et sur la ligne budgétaire du DRT 3 « subvention » afin que les deux équipes puissent participer au concours.

Les associations étudiantes ont déposé également des demandes de subvention dans le cadre de l'organisation de concours. Madame le Doyen remarque que l'université accorde des aides aux associations étudiants s'il s'agit de projet pluridisciplinaire uniquement.

En ce qui concerne les certifications, Madame le Doyen rappelle que la subvention plancher fixée à 50 euros. Néanmoins, la totalité de la demande de subvention formulée par les étudiants du DJCE sera octroyée grâce à l'augmentation des recettes perçues par la taxe d'apprentissage. Madame le Doyen propose que la même somme soit accordée pour l'autre certification Ingénierie du Patrimoine, qui se déroule à Toulouse.

Madame le Doyen propose donc aux membres du conseil de faculté de valider l'ensemble des demandes de subvention.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

## 8. Divers

Madame Debrie avait été sollicitée lors de la précédente séance au sujet des demandes d'abonnements bibliothèque. Madame Debrie présente les possibilités d'acquisition de documentation électronique (power point joint) et souligne que les prix demandés par les éditeurs britanniques ne permettent pas d'envisager les abonnements demandés. Madame Debrie précise que la dotation des bibliothèques sera identique en 2025 par rapport à 2024. Cependant, à budget égal, le pouvoir d'achat est moindre compte tenu du tarif des ressources bibliothécaires en forte hausse.

Quelques rappels de manifestations :

La cérémonie de remise des prix se déroulera le 11 décembre prochain à partir de 17h sous le haut-patronage de Madame Martine de Boisdeffre, Présidente de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'Etat.

Les journées universitaires se dérouleront les 30 et 31 janvier 2025 au Wacken. Madame le doyen rappelle l'organisation de la Journée Portes ouvertes à l'université le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Un projet de convention avec l'université de Haute Alsace est en discussion afin de promouvoir l'institut des études judiciaires.

M Jeanneret a souligné la participation d'un peu plus d'une dizaine d'étudiants AES à la "nuit qui compte". Il serait ravi de connaître leur sentiment sur cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Doyen,

Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

